

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 2 juillet deux mille vingt-six, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

26 juin 2026

Étaient présents :

Mme Lisa AUBERT, Mme Hélène AUBRY, Mme Sophie BOURDON, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, M. Mario CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Hakim FATMI, Mme Alexandra FORET, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Marion GOURRAUD, Mme Nathalie HAUCHARD, M. Luc HITTLER, M. Jacques LEBAS, M. Morgan LEGRAND, Mme Dominique LEPÊME, M. André RIC, Mme Nathalie SCHOTT, M. Pierre SIDOINE, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Christelle TOCQUEVILLE, M. Alexandre VOIMENT.

Date de publication,

09 juillet 2026

Date de signature

10 juillet 2026

Nombre de conseillers,

En exercice 29

Présents 25

Votants 28

Excusés, ont donné procuration :

M. Didier BOQUET (pouvoir à M. Christian CAPRON), M. Kevin MIERE, Mme Amélie STAWSKI (pouvoir à Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER), Mme Carol TARAVEL-CONDAT (pouvoir à M. André RIC).

Monsieur Christian CAPRON a été désigné secrétaire de séance.

DL2026-103	Modification du règlement de fonctionnement du Multi Accueil
-------------------	---

Monsieur le Maire expose :

Le Multi Accueil Caux'inelle est une structure qui accueille une trentaine d'enfants de zéro à 3 ans de 7 heures 30 à 18 heures, en journée continue, en demi-journée ou quelques heures la semaine. C'est un lieu d'accueil, d'éveil et d'épanouissement des jeunes enfants où diverses activités sont proposées pour favoriser les besoins des enfants, autour d'un Projet d'Etablissement.

L'équipe éducative est constituée de 5 professionnelles de la Petite enfance et 1 agent technique à temps non complet.

La structure est dotée d'un règlement de fonctionnement qu'il convient de faire évoluer.

En effet, l'équipe travaille entre autres autour de la parentalité avec l'organisation de la Semaine Nationale de la petite enfance, des journées de la parentalité, petit déjeuner des parents, la boîte à idées...et prochainement la mise en place d'un Conseil de crèche.

Dans le cadre de la participation des familles à la vie de la crèche, il est proposé de mettre en place un conseil de crèche composé de 2 parents élus titulaires et 2 parents suppléants.

Ce projet serait encadré et coordonné par la Directrice ou son Adjointe, en collaboration avec l'auxiliaire de puériculture.

Cette instance consultative permettrait aux parents de participer au fonctionnement de la structure, de transmettre leurs questions et remarques, être informés du déroulement de l'année et de contribuer à l'amélioration des activités et du cadre de vie des enfants.

Les missions des représentants des parents seraient notamment :

- Relayer les besoins, idées et remarques des familles
- Participer aux échanges concernant la vie quotidienne de la crèche
- Contribuer à l'amélioration continue de l'accueil et du bien-être des enfants
- Favoriser le lien entre les familles et l'équipe

La durée du mandat serait d'un an avec trois réunions, avec un ordre du jour, qui sera diffusé avant chaque réunion. Un compte rendu serait transmis à la suite aux parents et à l'équipe. Les réunions du conseil de crèche se tiendraient de manière trimestrielle. Les dates seraient définies en fonction des disponibilités des familles et des professionnelles.

Ces représentants seraient élus par les familles selon un mode de scrutin simple : en amont, un appel à candidatures serait proposé aux parents volontaires, puis un vote serait organisé via une boîte dédiée placée à l'entrée de la structure (vote à bulletin secret).

D'autre part, il convient de faire évoluer la familiarisation, lors de l'arrivée d'un enfant au Multi Accueil.

Dans le règlement de fonctionnement, il est stipulé 3 adaptations gratuites sur des temps restreints, pas nécessairement appropriées pour tous. C'est pour cette raison, que l'équipe souhaite évoluer vers une considération des besoins de l'enfant et de sa famille, dans le contexte de séparation.

L'idée serait que les parents décident de ces temps de familiarisation comme ils le souhaitent, le ressentent...

Chaque familiarisation s'adapterait en fonction du comportement de l'enfant et des besoins de la famille. Lors du 1^{er} accueil, une professionnelle organiserait un temps de rencontre et d'échange avec les parents.

Le temps de familiarisation serait gratuit lors du 1^{er} accueil et facturé en heures réalisées jusqu'à la durée de l'accueil souhaité.

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité de modifier le Règlement de Fonctionnement du Multi Accueil ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de :

- Prendre acte de ces modifications ;
- D'approuver les termes du règlement de fonctionnement du multi-accueil ;
- D'adopter le nouveau règlement de fonctionnement du Multi Accueil annexé à compter de la rentrée de septembre 2026.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Bastien Coriton
Bastien CORITON

Le secrétaire de séance,

Christian Capron
Christian CAPRON